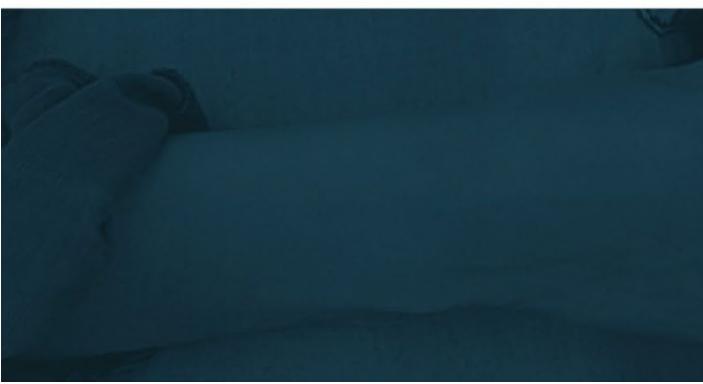




LE LIVRET DES ÉTUDES

2024-2025



MASTER
MANAGEMENT
& COMMERCE

TABLE DES MATIERES

1	DISPOSITIF SPECIFIQUE AU MASTER MANAGEMENT & COMMERCE (M&C)	3
21	Présentation du master M&C	3
22	Vos interlocuteurs pour le master	3
23	Objectifs.....	3
24	Chiffres clés	4
25	Débouchés.....	4
26	Maquette pédagogique	5
27	Calendrier	9
28	Alternance	11
2	EVALUATION EN MASTER M&C.....	11

1 DISPOSITIF SPECIFIQUE AU MASTER MANAGEMENT & COMMERCE (M&C)

21 PRESENTATION DU MASTER M&C

Le Master forme des cadres généralistes en gestion, capables d'exercer des responsabilités dans différents métiers liés au commerce et au marketing multicanal. En France, plus de 3 millions de personnes travaillent dans ce secteur (source : Insee). Et, le multicanal est plus que jamais au cœur des stratégies de la plupart de ces entreprises. En effet, il est essentiel aujourd'hui de savoir s'adresser au client à l'endroit, au moment et sous la forme qui lui conviennent (magasin classique, Internet, mobile, tablette, Drive, points relais, bornes de retrait, etc.) tout en assurant la rentabilité financière de l'entreprise.

Le Master se réalise en alternance. L'alternant est en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation et doit effectuer 28 semaines de présence en entreprise.

22 VOS INTERLOCUTEURS POUR LE MASTER

Responsable pédagogique :

Julie BOYER DUMONT :

Julie.boyer@univ-st-etienne.fr

Gestionnaire de scolarité :

Fanny CHARVOLIN

fanny.charvolin@univ-st-etienne.fr

23 OBJECTIFS

La formation développe des compétences pour :

- Gérer une distribution multicanale (canaux interdépendants tels que magasins, Internet, mobile, Drive, Hard Discount...)
- Implanter, gérer et animer un point de vente ou un réseau de distribution
- Vendre, acheter, négocier avec les fournisseurs
- Gérer une équipe, recruter et faire évoluer des collaborateurs
- Analyser le comportement des consommateurs, les satisfaire, les fidéliser
- Mettre en place des solutions logistiques et technologiques adaptées (digitalisation)
- Établir et suivre des indicateurs de gestion pour piloter une activité
- Manager des opérations de commerce

Ainsi, au cours de leur formation, les apprenants pourront :

- Développer des compétences managériales et commerciales
- Comprendre et analyser les évolutions du secteur du commerce et de la distribution multicanale.
- S'approprier les outils et concepts liés aux différentes spécialités de gestion (marketing, gestion RH, logistique, qualité, stratégie, contrôle de gestion...)
- S'approprier les règles législatives propres au secteur du commerce et de la distribution
- Développer des soft skills (motivation, écoute, bienveillance, organisation, agilité, professionnalisme...)
- Intégrer les enjeux de développement durable dans le management et le commerce (management durable, RSE, commerce alternatif, innovations durables)

Les alternants du Master M&C travaillent dans des entreprises de toutes tailles (Grandes entreprises, PME et TPE), dans le secteur du commerce au sens large et effectuent des missions diverses (développement commercial, achat, marketing / communication, étude de marché, logistique, ...).

24 CHIFFRES CLES

91% des étudiants ont un contrat de travail 6 mois après l'obtention du diplôme.

25 DEBOUCHES

Managers opérationnels : Responsable réseau, directeur de magasin, chef de secteur, responsable site E-Commerce, commercial grands comptes, merchandiseur, responsable logistique, supplier relation manager, customer relation manager, business developer, Ingénieur commercial, chargé d'affaires, ...

Managers fonctionnels : Responsable marketing, chef de produit, auditeur interne, acheteur, contrôleur de gestion, responsable ressources humaines, responsable systèmes d'informations, resp. qualité/sécurité/environnement, category manager, chef de projet, animateur/développeur de réseaux commerciaux, supply chain manager...

Dans de nombreux types d'organisations d'accueil : entreprises de commerce indépendantes, entreprises de distribution on line, grande distribution, entreprises de commerce et de

distribution en réseau (franchise, distribution spécialisée, etc..), entreprises de commerce alternatif (Économie Sociale et Solidaire, commerce collaboratif et Économie du partage).

26 MAQUETTE PEDAGOGIQUE

M1 SEMESTRE 7	Crédits ECTS	Nombre d'heures	Coeff.
UE1. Communication dans un environnement multiculturel	5	54	5
LV 1 Anglais		40	
Communication et Leadership		14	
UE2. Marketing et Vente	5	49	5
Comportement et psychologie du consommateur		14	
Techniques de Vente		21	
Merchandising		14	
UE3. Management des acteurs du Commerce	5	49	5
Management d'équipe		17,5	
Gestion des compétences		14	
Gestion de projets		17,5	
UE4. Management des process opérationnels	5	45,5	5
Achat		14	
Logistique de distribution		17,5	
Processus qualité		14	
UE5. Management stratégique et financier des entreprises du secteur du commerce	5	28	5
Analyse stratégique		14	

Contrôle de gestion		14	
UE6. Commerce omnicanal	5	42	5
Système d'information multicanal		14	
E-marketing		14	
Plan de communication (digital)		14	
M1 SEMESTRE 8	Crédits ECTS	Nombre d'heures	Coeff.
UE7. Pratique professionnelle et réflexivité	30	114	
Expérience en entreprise	9	–	9
Rapport professionnel	9	–	9
Mémoire de spécialité	9	–	9
Groupe de projet et engagement sociétal OU	2	34	3
Recherche en Management		24	3
Analyse de la pratique managériale (APM)	1	21	0
Conférences des partenaires		14	0
Rencontres du management		7	0
Ateliers thématiques		7	0
Insertion Professionnelle		7	0

Heures de cours : 357,5h

**Travaux de groupe, projet collectif,
rapport de fin d'études : 153,5 h**

Total Crédits ECTS : 60

**Total heures de formation
MASTER1: 511 H**

M2 SEMESTRE 9	Crédits ECTS	Nombre d'heures
UE8. Communication dans un environnement multiculturel	4	54
LV1 Anglais		40
Communication		14
UE9. Marketing et Vente	6	56
Management de la relation client		14
Category Management		14
Négociation		14
E-commerce et expérience client		14
UE10. Management des acteurs du commerce	5	35
Audit Social		14
Management d'équipe		14
Management Bienveillant et Qualité de vie au travail		7
UE11. Pilotage des entreprises du secteur du commerce	5	45,5
Supply Chain Management		17,5
Gestion des flux financiers		14
Business Intelligence		14
UE12. Conception de projets	5	28

Audit de projet		14
Commerce alternatif		14
UE13. Innovation et développement	5	42
Entrepreneuriat		14
Marketing de l'innovation		14
Business Model		14

M2 SEMESTRE 10	Crédits ECTS	Nombre d'heures
UE14. Pratique professionnelle et réflexivité	30	114,5
Expérience en entreprise	9	–
Rapport professionnel	9	–
Article de recherche	9	–
Groupe de projet et engagement sociétal OU	2	38
Recherche en Management OU)		24
Analyse de la pratique managériale (APM)	1	21
Recherche en Sciences de Gestion		10,5
Rencontres du management		7
Ateliers thématiques		7
Insertion professionnelle		7

Heures de cours : 351 h

Travaux de groupe, projet collectif, rapport de fin d'études, participation aux conférences des partenaires : 125 h

Total Crédits ECTS : 60

Total heures de formation M2 : 476 h

27 CALENDRIER

L'alternant effectue 28 semaines en entreprise (tous les mercredis sont en entreprise) et a droit à 5 semaines de congés payés. L'entreprise et l'alternant sont libres de les placer d'un commun accord à n'importe quel moment de l'année sur une période entreprise.

Calendrier 2024-2025 MASTER 1 MANAGEMENT & COMMERCE



Composante	IAE de Saint-Etienne
Diplôme	Master
Mention	Management
Parcours (le cas échéant)	Management et commerce
Régime d'inscription	alternance
Année d'études	1ère année
Régime d'examen	Contrôle continu (inférieur à un examen terminal)

Période de cours à l'IAE
Période en entreprise : contrat appri/ pco/ stage
Week-end
FERIÉS : jours fériés réglementaires
Le contrat peut débuter jusqu'à 3 mois avant ou 3 mois après la date de rentrée, la période en blanc est dans ce cas en entreprise.

Août		Septembre		Octobre		Novembre		Décembre		Janvier		Février		Mars		Avril		Mai		Juin		Juillet		Août		Septembre	
1 J		1 D		1 M		1 V		1 D		1 M		1 S		1 S		1 M		1 J		1 D		1 M		1 V		1 L	
2 V		2 L		2 M		2 S		2 L		2 J		2 D		2 D		2 M		2 V		2 L		2 M		2 S		2 M	
3 S		3 M		3 J		3 D		3 M		3 V		3 L		3 L		3 J		3 S		3 M		3 J		3 D		3 M	
4 D		4 M		4 V		4 L		4 M		4 S		4 M		4 M		4 V		4 D		4 M		4 V		4 L		4 J	
5 L		5 J		5 S		5 M		5 J		5 D		5 M		5 M		5 S		5 L		5 J		5 S		5 M		5 V	
6 M		6 V		6 D		6 M		6 V		6 L		6 J		6 J		6 D		6 M		6 V		6 D		6 M		6 S	
7 M		7 S		7 L		7 J		7 S		7 M		7 V		7 V		7 L		7 M		7 S		7 L		7 J		7 D	
8 J		8 D		8 M		8 V		8 D		8 M		8 S		8 S		8 M		8 J		8 D		8 M		8 V		8 L	
9 V		9 L		9 M		9 S		9 L		9 J		9 D		9 D		9 M		9 V		9 L		9 M		9 S		9 M	
10 S		10 M	RENTREE	10 J		10 D		10 M		10 V		10 L		10 L		10 J		10 S		10 M		10 J		10 D		10 M	
11 D		11 M		11 V		11 L		11 M		11 S		11 M		11 M		11 V		11 D		11 M		11 V		11 L		11 J	
12 L		12 J	séminaire d'ouverture	12 S		12 M		12 J		12 D		12 M		12 M		12 S		12 L		12 J		Soutenances PRO	12 S	12 M		12 V	
13 M		13 V	séminaire d'ouverture	13 D		13 M		13 V		13 L		13 J		13 J		13 D		13 M	hanches mémorielles SPEC	13 V	13 D		13 M		13 S		
14 M		14 S		14 L		14 J		14 S		14 M		14 V		14 V		14 L		14 M		14 S		14 L	FERIÉS	14 J		14 D	
15 J	FERIÉS	15 D		15 M		15 V		15 D		15 M		15 S		15 S		15 M		15 J		15 D		15 M		15 V	FERIÉS	15 L	
16 V		16 L		16 M		16 S		16 L		16 J		16 D		16 D		16 M		16 V		16 L		16 M		16 S		16 M	
17 S		17 M		17 J		17 D		17 M		17 V		17 L		17 L		17 J		17 S		17 M		17 J		17 D		17 M	
18 D		18 M		18 V		18 L		18 M		18 S		18 M		18 M		18 V		18 D		18 M		18 V		18 L		18 J	
19 L		19 J		19 S		19 M		19 J		19 D		19 M		19 M		19 S		19 L		19 L		19 J		19 S		19 M	
20 M		20 V		20 D		20 M		20 V		20 L		20 J		20 J		20 M		20 V		20 M		20 D		20 M		20 S	
21 M		21 S		21 L		21 J		21 S		21 M		21 V		21 V		21 L		21 M		21 S		21 L		21 J		21 D	
22 J		22 D		22 M		22 V		22 D		22 M		22 S		22 S		22 M		22 J		22 D		22 M		22 V		22 L	
23 V		23 L		23 M		23 S		23 L		23 J		23 D		23 D		23 M		23 V		23 L		23 M		23 S		23 M	
24 S		24 M		24 J		24 D		24 M		24 V		24 L		24 L		24 J		24 S		24 M		24 J		24 D		24 M	
25 D		25 M		25 V		25 L		25 M		25 S		25 M		25 M		25 V		25 D		25 M		25 V		25 L		25 J	
26 L		26 J		26 S		26 M		26 J		26 D		26 M		26 M		26 S		26 L		26 J		26 S		26 M		26 V	
27 M		27 V		27 D		27 M		27 V		27 L		27 J		27 J		27 D		27 M		27 V		27 D		27 M		27 S	
28 M		28 S		28 L		28 J		28 S		28 M		28 V		28 V		28 L		28 M		28 S		28 L		28 J	Rampages	28 D	
29 J		29 D		29 M		29 V		29 D		29 M		29 S		29 S		29 M		29 J		29 D		29 M		29 V	Rampages	29 L	
30 V		30 L		30 M		30 S		30 L		30 J		30 D		30 D		30 M		30 V		30 L		30 M		30 S		30 M	
31 S		31 J		31 M		31 V		31 M		31 V		31 L		31 L		31 S		31 S		31 D		31 J		31 D		31 M	

CONGES PAYES (contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation)

En tant qu'alternant, vous avez les mêmes droits que les autres salariés.
[Loi du 8 août 2016 \(en cas de prise de congés des l'embauche des lois ou/ils sont acquis. Il n'y a donc plus obligation de prendre 5 semaines de congés payés\)](#)
 Pendant votre première année de contrat, il est donc possible de prendre 5 semaines de congés payés

CONGES POUR REVISION (contrat d'apprentissage)

(EXAMENS, ORAUX, DEVOIRS, SOUTENANCES, ETC)
Article L6222-35
 Version en vigueur depuis le 26 novembre 2009
Modifié par l'Orl n°2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 25 (N)
 Pour la sanction directe des épreuves, l'assuré a droit à un congé supplémentaire de cinq jours ouvrables. Il doit suivre les enseignements académiques dispensés dans le centre de formation d'apprentis dès lors que la convention mentionnée à l'article L. 6232-1 en prévoit l'organisation.
 Ce congé, qui donne droit au maintien du salaire, est situé dans le mois qui précède les épreuves. Il s'ajoute au congé payé prévu à l'article L. 3141-1 et au congé annuel pour les salariés de moins de vingt-et-un ans prévu à l'article L. 3144-9, ainsi qu'à la durée de formation en centre de formation d'apprentis fixée par le contrat.
<https://www.legifrance.gouv.fr/codes/taclac/L1614NT000001342274>
 Qui est concerné ? Uniquement les alternants en contrat d'apprentissage
 Comment fonctionnent ces congés ? L'assuré a le droit à 5 jours par contrat
 Fonctionnement et bonnes pratiques : 5 jours à placer en fonction des examens (affilié ou non)
 L'apprenti a droit à organiser avec son entreprise pour poser ses jours en fonction des dates d'épreuves. Les jours sont à poser sur le temps entrepris
 Quels examens sont concernés ? Tous types d'épreuves : examen, une soutenance, un rendu, une évaluation...

CAS SPECIFIQUE DE CONTRAT SOUS CONVENTION DE STAGE (sauf régime d'étude)

Les alternants ont droit sous convention de stage aux vacances scolaires et ne sont donc pas soumis aux 5 semaines de congés payés
 Voici les dates de vacances scolaires :
 28 octobre au 1er novembre inclus
 23 décembre au 3 janvier inclus
 3 mars au 7 mars inclus
 28 avril au 2 mai inclus
 1er juillet au 27 août inclus

Calendrier 2024-2025 MASTER 2 MANAGEMENT & COMMERCE



Coursante	1ère et 2ème année
Diplôme	Master
Mention	Management
Parcours	Management et Commerce
Régime d'inscription	Abonnement
Année d'étude	2ème année
Régime de sem	Semestre unique (sauf lors de la 1ère année)

	Période de cours à l'IAE
	Période en entreprise - centre d'apprentissage
	Weekend
	Jours fériés réglementaires
	Périodes de congés, selon dates de la loi du contrat



	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
1 J														
2 V														
3 S														
4 D														
5 L														
6 M														
7 M														
8 J														
9 V														
10 S														
11 D														
12 L														
13 M														
14 M														
15 J														
16 V														
17 S														
18 D														
19 L														
20 M														
21 M														
22 J														
23 V														
24 S														
25 D														
26 L														
27 M														
28 M														
29 J														
30 V														
31 S														

CONGÉS PAUSÉS (congés d'apprentissage ou congés de formation)

En tant qu'apprenti, vous avez les mêmes droits que les autres salariés.
[loi du 8 août 2016 \(article 106 de la loi relative à l'emploi de la jeunesse\)](#) et [l'article 114-1 de la loi n° 2016-1032](#)
 Pendant votre première année de contrat, il se donc possible de prendre 5 semaines de congés payés.

CONGÉS POUR BREVET (congés d'apprentissage)

(DRAMING, ORAUX, ORAUX, SOURNANCE, ETC)
Article 222-35
 Version en vigueur depuis le 26 novembre 2009
Modifié par l'Orl n° 2009-1437 du 24 novembre 2009 - art. 25 (N)
 Pour la fabrication directe de produits, l'apprenti a droit à un congé annuel de dix jours ouvrables. Il doit exercer les fonctions de formation de manière continue dans le cadre de la formation d'apprenti de la durée de la formation mentionnée à l'article 222-1 en ce qui concerne l'apprenti.
 Ce congé est accordé au moment du salaire ou à l'issue de la période de formation. Il est accordé au salarié pendant la période de formation d'apprenti de la durée de la formation mentionnée à l'article 222-1 et au salarié pendant la période de formation d'apprenti de la durée de la formation mentionnée à l'article 222-1.
https://www.legifrance.gouv.fr/eli/loi/2009/11/24/2009-1437_20091124_22274
 Qui est concerné ? Uniquement les apprentis en contrat d'apprentissage.
 Comment fonctionnent les congés ? L'apprenti a le droit à 5 jours de congés.
 Fonctionnement et bonne pratique : 5 jours à planifier en fonction des semestres (d'été ou non).
 L'apprenti a le droit d'organiser ses congés en fonction de ses dates d'absence. Les jours sont ajoutés sur le temps de travail.
 Quels semestres sont concernés ? Tous types d'absence : semestres, une semaine, un rendez-vous, une évaluation...

CAS PARTICULIERS DE CONTRATS OU CONVENTIONS DE BREVET (régime d'étude)

Les apprentis ont droit aux congés de travail au même titre que les autres salariés et ne sont donc pas soumis aux 5 semaines de congés payés.
 Voici les dates de congés :
 28 octobre au 1er novembre inclus
 23 décembre au 3 janvier inclus
 3 mars au 7 mai inclus
 28 août au 2 septembre inclus
 1er juillet au 31 août inclus

28 ALTERNANCE

Il existe deux types de contrats possibles :

- Le contrat d'apprentissage ;
- Le contrat de professionnalisation.

Toutes les informations relatives aux contrats (rémunérations, avantages, aides, ...) sont sur le site Formasup Ain-Rhône-Loire.

<https://www.formasup-arl.fr/alternant>

2 EVALUATION EN MASTER M&C

La professionnalisation est au cœur du projet du département management depuis sa création. C'est un trait commun aux formations en gestion, dans les universités ou les écoles, en raison de la nature singulière des sciences de gestion, centrées sur la compréhension et la construction de l'action collective. Mais c'est aussi une volonté particulière du département management : aller plus loin dans la professionnalisation afin de mieux intéresser les étudiants et de favoriser leur recrutement après la formation.

Nous avons développé la professionnalisation sur de nombreux plans, en particulier :

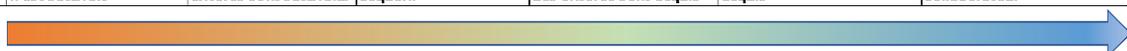
- L'existence d'une expérience professionnelle significative (entre 50% et 70% du temps de formation sur le terrain professionnel),
- son importance dans l'obtention du diplôme (près de la moitié des crédits ECTS),
- l'animation d'une partie des cours par des praticiens (en moyenne 50%, toute formation confondue),
- les séances d'analyse de la pratique qui permettent de développer des savoirs expérientiels en partant du vécu managérial des étudiants,
- la présence des organisations professionnelles et des entreprises dans le conseil du département management,
- et depuis 2010, un système d'évaluation des compétences quel que soit le statut de l'étudiant : stagiaire, apprenti ou en contrat de professionnalisation.

En 2023, nous avons fait évoluer le dispositif d'évaluation :

- en passant de 4 niveaux d'évaluation à 6 niveaux, permettant une analyse plus fine du niveau d'acquisition des compétences,
- en supprimant la note, au profit d'une logique de pourcentage d'acquisition de la compétence, 100% relevant de l'expertise. La transformation en note se fait désormais automatiquement en fonction du pourcentage d'acquisition estimé par l'évaluateur.

Le tableau ci-dessous présente les 6 niveaux d'acquisition des compétences.

Niveau d'acquisition	Non acquis	acquis très insuffisant	en cours d'acquisition	acquis	maîtrisé	expert
Pourcentage d'acquisition	0	20%	40%	60%	80%	100%
Exploitation	Aucun critère attendu n'est satisfait	Compétence insuffisamment acquise, très peu de critères sont satisfaits	Compétence en cours d'acquisition, une partie significative des critères reste à acquérir	Compétence acquise dans la plupart de ses dimensions, la plupart des critères sont acquis	Compétence acquise dans toutes ses dimensions, tous les critères (ou presque tous) sont acquis	A dépassé les objectifs attendus et/ou est en capacité de former un collaborateur



Selon la nature des missions, l'étudiant peut être amené à effectuer tout ou partie de la compétence proposée : il est demandé de n'évaluer que la partie confiée à l'étudiant. L'évaluation peut être effectuée par le tuteur professionnel selon les pratiques usuelles ou les procédures de l'entreprise. En particulier, elle peut faire l'objet de discussion avec l'étudiant, de formulation d'objectifs ; elle peut être réalisée à la fin de l'expérience professionnelle ou réalisée de façon progressive à partir de bilans intermédiaires. Les résultats de l'évaluation sont inscrits dans une grille de compétences nominative, présentée ci-après. Les grilles de compétences sont transmises au secrétariat ou remises au tuteur enseignant lors de la soutenance en fin d'expérience professionnelle.

Le tuteur professionnel peut contacter le tuteur enseignant pour de plus amples informations.

Outre l'évaluation professionnelle de l'alternant en structure d'accueil, celui-ci sera évalué par :

- Un rapport professionnel à rendre aux deux tuteurs (entreprise et formation). Ce rapport est évalué uniquement par l'enseignant. Un cahier des charges est transmis à l'étudiant.
- Une soutenance professionnelle collective à laquelle sont conviés les tuteurs-entreprise. Il s'agit pour 4 ou 5 alternants de présenter leurs analyses managériales devant 4 ou 5 tuteurs professionnels et devant leur tuteur pédagogique. Suite aux différentes présentations, les tuteurs professionnels

questionnent les alternants et les évaluent d'une manière collégiale. Un retour individualisé est ensuite fait à l'alternant.

- Un rapport de spécialité (M1) qui a pour objectif de confronter la théorie et le terrain à partir d'une problématique utile pour l'entreprise. Le tuteur professionnel pourra être consulté quant au choix de la problématique et peut s'il le souhaite participer à la soutenance. Cette partie est évaluée uniquement par le tuteur-enseignant.

En définitive, est déclaré titulaire du Master Management et Commerce l'étudiant qui remplit les deux conditions suivantes pour les semestres 7,8,9 et 10 :

- Une présence à l'ensemble des cours et des évaluations,
- Une moyenne générale par semestre supérieure ou égale à 10/20 (les semestres ne se compensent pas).

Une précision concernant l'évaluation de l'unité d'enseignement « Rencontres du management, Analyse de la pratique managériale, ateliers thématiques, Insertion professionnelle »

Pour valider les crédits ECTS associés à ces modules, l'assiduité est obligatoire.

En cas d'absence justifiée, les crédits ECTS associés à ces modules pourront faire l'objet d'une compensation avec les autres crédits du semestre.

En cas d'absence injustifiée, les crédits ECTS associés à ces modules ne sont pas validés sauf décision contraire du jury.

